Service Pénitentiaire

Prison de Ruheuseti

Evade le 5. vo.st.



Non	SECTIONS
Origine	: Muranha
Chefferie	: Lingsya
Territoire	
Profession	: At Engaland
Ѱ du R.E.	
Formule dactyloscopique:	
Arrêté le	. 15 septembe 1964.
Condamné le	: 15 refiteur he 1954, à 2 mais à la disposition du gouvernment du
1/4 de peine	· **
Sorti le	: 14 novembre 1514
Transféré le	<u>; </u>
Rapatrié le	•
Expulsé le	
Décédé le	‡

LE GARDIEN.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

DECISION N° 75/Nev.-

Nous NEVEJANS Daniel, A., C., Juge de Police Suppléant en territoiree de Ruhengeri,

Attendu que le nommé <u>S E G I S H O M A</u>, munyarwanda, minutufils de Bahatsi (en vie) et de Gikuri (en vie), originaire de la colline Muramba, sous-chef Gatanazi, chefferie du Kingogo, territoire de Kisenyi, est agé de trente-cinq ans environ, n'a aucune résidence fixe ni domicile, qu'il est apte à tous travaux.

Attendu qu'il ne possède aucune pièce d'identité, qu'il erre dans les milieux indipènes,

Attendu qu'il vagabond depuis plus d'un mois aux environs du poste de Ruhengeri en se soustrayant aux travaux de chefferie.

Attendu qu'il refuse d'exécuter tout travail, qu'il n'a pas payé l'impôt depuis deux ans,

Vu l'ordonnance R.U. nº 14/63 du 3 mai 1919 en ses articles 1 et 3.

DECIDONS

de mettre le nommé <u>SEGISHOMA</u>, ci-dessus qualifié à la disposition du Gouvernement du Ruanda-Urundi pour une durée de deux mois.

Muramba, le 15 septembre 1954 LE JUGE DE POLICE SUPPLEANT à c.o D. MEVEJANS.-

D. NEVEJANS.-